

Préfecture de …………….. (à compléter)

Ou

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de (à compléter)

…, le .. / .. / 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande dans le cadre du dispositif de l’allocation pour la diversité dans la fonction publique, prévue par l’arrêté du 20 avril 2020 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique (NOR : CPAF2006676A)

L’attribution de cette allocation s’appuie sur différents critères, à savoir, la situation sociale, la motivation et le mérite du candidat au regard de son parcours antérieur, permettant de comptabiliser un certain nombre de points. La somme des points obtenus permet d’établir un classement des demandeurs.

L’étude de votre dossier a permis de vous classer *xème*. Aussi, j’ai l’honneur de vous faire savoir que la commission d’attribution des allocations pour la diversité qui s’est réunie en date du xx/xx/xx a décidé de vous accorder le bénéfice de l’allocation pour la diversité pour l’année 2020-2021 dans le cadre de votre préparation aux concours de la fonction publique.

L’allocation, d’un montant de 2000 euros, est versée en deux fois. (Vous pouvez préciser les dates prévisionnelles des 2 versements : décembre et avril par exemple)

Afin de percevoir le premier versement qui interviendra avant la fin de l’année, vous devez renvoyer impérativement avant le xx/xx/xx, les pièces suivantes :

* un RIB à votre nom
* une copie de votre carte vitale

*(Formulation à adapter, notamment pour les services instructeurs qui prévoient un formulaire spécifique pour la transmission de ces pièces, lié au formulaire d’origine dans démarches simplifiées)*

Pour procéder au second versement, vous devrez obligatoirement renvoyer avant le 30 mars 2020 *(date à adapter aux calendriers et procédures de gestion locale)* :

- une attestation d’assiduité signée de votre centre de préparation au concours

- une attestation de présence à toutes les épreuves obligatoires d’admissibilité au concours préparé ou une attestation d’inscription si les épreuves ont lieu après la date limite d’envoi

La non-transmission de ces documents autorisera l’administration à demander la restitution du premier versement de mille euros déjà perçu. Dans ce cas de figure, vous serez préalablement invité(e) à produire tout justificatif permettant d’apprécier si l’interruption de la préparation au concours relève de motifs valables ou non. L’appréciation de ces motifs relèvera de l’autorité qui a attribué l’allocation pour la diversité.

Vous veillerez également à communiquer dès que vous en aurez connaissance les résultats obtenus pour les différents concours préparés. Dans le cas contraire, une demande de remboursement des sommes perçues sera effectuée auprès du Trésor Public.

Mes services restent à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

**Modèle de lettre de refus à transmettre via la messagerie du formulaire de démarches simplifiées et par RAR**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande dans le cadre du dispositif de l’allocation pour la diversité dans la fonction publique, prévue par l’arrêté du 20 avril 2020 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique (NOR : CPAF2006676A)

L’attribution de cette allocation s’appuie sur différents critères, à savoir, la situation sociale, la motivation et le mérite du candidat au regard de son parcours antérieur, permettant de comptabiliser un certain nombre de points. La somme des points obtenus permet d’établir un classement des demandeurs.

J’ai le regret de vous informer que la commission d’attribution des allocations pour la diversité qui s’est réunie en date du xx/xx/xx a décidé de ne pas vous rendre bénéficiaire d’une allocation pour la diversité.

En effet, vous avez été classé xème. Or, l’enveloppe budgétaire allouée aux allocations ne permet pas l’attribution au-delà du yème.

Mes services restent à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

**Voies et délais de recours :**

Si vous contestez cette décision, vous pouvez former dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision,

- un recours gracieux devant le préfet ;

- puis un recours hiérarchique devant le ministre de l’intérieur ;

- et/ou un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.